

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 12 mars, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 15 - votants 19

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin – FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de : Mme CHIAPPONI Marina à M. ARMANDIE Jean -Pierre
M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc
M. GARCIN Aurélien à Mme Lucie FEUTRIER
M. MOULIN Dominique à Mme PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Association nationale des villes et territoires accueillants : Renouvellement Adhésion

N°20240312-16

Rapporteur : Mme Isabelle Hauber-Imbert

Annexe : Charte de l'Association Nationale des Villes et territoires Accueillants (ANVITA)

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre a eu l'occasion à plusieurs reprises d'affirmer son caractère de ville ouverte sur l'Europe et le monde et son choix d'être une commune d'accueil pour les personnes cherchant à y trouver refuge.

C'est en cela qu'elle accueille dans le bâtiment de l'Auberge de Jeunesse l'Abri Janvier, annexe des Refuges Solidaires de Briançon.

Dans ce contexte marqué par une crise migratoire, l'équipe municipale souhaite aujourd'hui réaffirmer les valeurs d'hospitalité et de solidarité de Guillestre en renouvelant son adhésion à l'Association Nationale des Villes et territoires Accueillants (ANVITA) et en adoptant sa charte.

L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), créée en 2018 représente en janvier 2024 un réseau national regroupant 80 territoires ainsi que 52 personnes élues à titre individuel

qui tous et toutes, partagent les valeurs de solidarité et d'inclusion en défendant l'accueil inconditionnel sur leur territoire.

Madame la conseillère municipale ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Guillestre d'être en lien avec un réseau permettant de se réunir sur les mêmes enjeux, de partager les pratiques, d'être en lien avec une multitude d'acteurs des migrations et agir collectivement en démontrant que des solutions dignes sont possibles et adaptées à chaque situation locale ;

VU la charte annexée à la présente ;

VU l'avis du bureau municipal du 4 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la charte annexée à la présente ;
- **DECIDE** du renouvellement de l'adhésion de la commune de Guillestre à l'ANVITA ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer la charte de l'association et tous documents y afférents ;
- **VALIDE** le versement de la cotisation annuelle de 50 € au titre de l'année 2024 ;
- **DESIGNE** Mme Isabelle Hauber-Imbert élue référente pour le suivi de l'adhésion.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE le 13 mars 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN



Transmis à la préfecture le : 19 mars 2024

Publié le : 19 mars 2024